

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 12 février 2018 à vingt heures au centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents, madame la conseillère Nicole Ste-Marie et messieurs les conseillers Patrice Boisjoli, Lucien Thibault, Marc-Antoine Thibault, sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est présent monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier.

Sont absents messieurs les conseillers Sylvain Mallette et Sylvain Roy.

## **1. Ouverture de la séance**

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

18-02-29

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux – séance ordinaire du 15 janvier 2018 et de l'extraordinaire du 19 janvier 2018 et suivi(s)
  - 3.1 Suivi du dernier conseil
4. Première période de questions du public (15 minutes)

### **ORIENTATIONS ET DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

5. Nomination – Comité consultatif d'urbanisme
  - .1 membre élu
  - .2 membres citoyens
6. Projet de règlement numéro 384-18 et avis de motion – obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal
7. Règlement numéro 383-18 portant sur l'éthique des élus – adoption
8. Pont du chemin de la Rivière-des-Fèves nord – jonction du chemin de la Rivière-des-Fèves sud – mandat d'étude
9. Bilan des interventions en incendie 2017
10. Ressources humaines
  - .1 Inspectrice municipale
    - a) engagement
    - b) pouvoirs dévolus
    - c) entente municipale
  - .2 Remplacement administratif

### **DOSSIERS SOUMIS POUR FINS D'APPROBATION**

11. Adoption des dépenses – janvier 2018
12. Contrat des fournisseurs
  - .1 Jean-Yves Thibault
  - .2 Entretien BLMD
13. Mesures de l'accumulation des boues dans les étangs aérés – 2018
14. Achats et services
  - .1 Sel de voirie
  - .2 Service internet Vidéotron – centre municipal
  - .3 Fournitures de la salle communautaire
  - .4 Paillis – jeux d'âge scolaire
  - .5 Test des échelles – service incendie
  - .6 Test des pompes – service incendie
15. OMH – approbation du budget 2018
16. Remboursement 2017 pour les loisirs et les sports – hors municipalité – amendement à la liste

### **DOSSIERS SOUMIS POUR FINS D'INFORMATION**

17. Pont de la montée de la Rivière-des-Fèves nord (9980) – suivi
18. Correspondance au conseil
19. Rapport des élus
20. Dépôt des rapports internes
  - .1 Statistiques des permis et des certificats – mois de janvier 2018
21. Marge de crédit – état de la situation
22. Varia
  - .1 Demande de subvention – Fonds culturel de la MRC de Beauharnois-Salaberry – activités d'animation de la bibliothèque
23. Deuxième période de questions du public (15 minutes)
24. Levée de la séance

ADOPTÉ

### **3. Procès-verbaux – séance ordinaire du 15 janvier et séance extraordinaire du 19 janvier 2018**

18-02-30

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018 tel que déposé.

ADOPTÉ

18-02-31

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 janvier 2018 tel que déposé.

ADOPTÉ

### **3.1 Suivi du dernier conseil**

Monsieur le directeur général Michel Morneau fait part aux élus du suivi du dernier conseil.

#### **4. Première période de questions du public**

Aucune question.

### **ORIENTATIONS ET DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **5. Nomination – Comité consultatif d’urbanisme**

##### **5.1 Membre élu**

18-02-32

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l’unanimité des membres du Conseil

Que monsieur le conseiller Patrice Boisjoli en remplacement de monsieur Sylvain Mallette soit désigné comme le membre élu au Comité Consultatif d’Urbanisme de la municipalité de Saint-Urbain-Premier. Cette désignation est valide jusqu’à l’abrogation ou au remplacement de celle-ci.

ADOPTÉ

##### **5.2 Membres citoyens**

18-02-33

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l’unanimité des membres du Conseil

Que madame Marie-Michelle Côté et messieurs Louis-Marie Lemay, Jean-Luc Miller, Claude Monière et Joël Beaudoin soient désignés comme les membres des citoyens au Comité Consultatif d’Urbanisme de la municipalité de Saint-Urbain-Premier. Ces désignations sont valides jusqu’à l’abrogation ou au remplacement de celles-ci.

ADOPTÉ

Il est demandé par les élus de créer une banque de noms visant à permettre la sélection de nouvelles candidatures qui respecte la parité entre les femmes et les hommes au sein de l’ensemble des employés de la municipalité.

#### **6. Projet de règlement numéro 384-18 et avis de motion – obligation d’installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l’égard de tout immeuble desservi par le service d’égout municipal**

Un avis de motion est donné par monsieur le maire Réjean Beaulieu, qu’à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement ayant pour but d’obliger l’entretien du clapet de non-retour en plus de s’assurer de la concordance des normes en la matière. Une présentation de ce projet de règlement est effectuée.

- ATTENDU QUE l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement;
- ATTENDU QU' il est dans l'intérêt de la municipalité et des citoyens de réglementer l'installation de soupape de sûreté (clapet de non-retour);
- ATTENDU QUE le présent règlement vise à éviter les refoulements des eaux d'égout;
- ATTENDU QUE les normes réglementaires actuelles ne répondent pas aux besoins de notre assureur;
- ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance régulière tenue le 12 février 2018;

EN CONSÉQUENCE,

18-02-34

Il est proposé par monsieur le maire Réjean Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter le projet de règlement numéro 384-18 concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal.

ADOPTÉ

**7. Règlement numéro 383-18 portant sur l'éthique des élus – adoption**

- ATTENDU QUE la municipalité veut donner à ses élus, ses représentants et à son personnel un outil pour faciliter l'exercice de leurs tâches et responsabilités;
- ATTENDU QUE la municipalité veut favoriser une qualité de vie pour ses citoyens qui passe par l'intégrité, l'impartialité, la transparence et l'objectivité de son administration;
- ATTENDU QUE la municipalité veut favoriser la franche communication, le travail d'équipe, la collaboration, le respect réciproque et la promotion du bien-être de l'Administration et des personnes;

ATTENDU QUE la municipalité veut que son évolution continue à se faire dans un esprit de saine gestion, d'innovations et de mesures des risques en mettant l'accent sur l'optimisation des ressources;

ATTENDU QUE le présent document répond à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c.27);

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance régulière tenue le 15 janvier 2018;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été adopté lors de la séance régulière tenue le 15 janvier 2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le règlement le 6 février 2018;

EN CONSÉQUENCE,

18-02-35

Il est proposé par monsieur le maire Réjean Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter le règlement numéro 383-18 portant sur l'éthique des élus. Que le règlement soit déposé au registre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉ

**8. Pont du chemin de la Rivière-des-Fèves nord – jonction du chemin de la Rivière-des-Fèves sud – mandat d'étude**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité les firmes Stantec inc. et Groupe Conseil Génipur Inc. à déposer une soumission dans le but d'étudier ce pont;

CONSIDÉRANT QUE cette étude consiste à évaluer l'état du pont et à voir s'il reste une durée de vie utile à cette infrastructure;

CONSIDÉRANT QUE la firme Stantec inc. propose d'effectuer l'étude pour un montant de 3 088 \$ comparativement à la firme Groupe Conseil Génipur Inc., qui demande 4 500 \$;

EN CONSÉQUENCE,

18-02-36

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De mandater la firme Stantec inc. afin de préparer une étude d'évaluation du pont du chemin de la Rivière-des-Fèves nord – jonction chemin de la Rivière-des-Fèves sud, selon l'offre 159 000 00 datée du 6 février 2018 au montant de 3 088 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

## **9. Bilan des interventions en incendie 2017**

CONSIDÉRANT QUE l'action 3 du Schéma de couverture de risques de la MRC de Beauharnois-Salaberry demande aux municipalités de transmettre les informations nécessaires à la rédaction du rapport annuel régional d'activités;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie obligeant l'autorité locale chargée de l'application des mesures prévues à l'action 3 du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry et à adopter par résolution un rapport d'activités annuel;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 18 février 2013, du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente relativement à la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques prévue à la Loi sur la sécurité incendie, signé le 25 juin 2013;

CONSIDÉRANT QU' il est de la responsabilité de la municipalité de Saint-Urbain-Premier de s'assurer que les actions et les échéanciers figurant au schéma soient réalisés;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration d'un rapport annuel d'activités fait partie intégrante des actions figurant au schéma;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt aux membres du Conseil dudit rapport annuel d'activités a été effectué;

EN CONSÉQUENCE,

18-02-37

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter le bilan des activités en incendie 2017 faisant rapport des activités du Service des Incendies de la municipalité de Saint-Urbain-Premier.

ADOPTÉ

## 10. Ressources humaines

### 10.1 Inspectrice municipale

#### a) Engagement

CONSIDÉRANT QUE madame Gabrielle Daoust a quitté ses fonctions le 7 janvier 2018 à titre d'inspectrice municipale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier entend engager une inspectrice municipale en remplacement de madame Daoust;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a publié l'offre d'emploi pour le poste d'inspectrice municipale pour la municipalité de Saint-Urbain-Premier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a effectué des entrevues le 24 janvier et que le comité de sélection a évalué les candidats retenus;

CONSIDÉRANT QUE le comité a retenu unanimement la candidature de madame Julie Rivard;

EN CONSÉQUENCE,

18-02-38

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'engager madame Julie Rivard à titre d'inspectrice municipale.

Que les conditions à l'embauche sont celles de la politique salariale en vigueur.

Que son horaire est de deux jours par semaine ou plus, selon les besoins définis par le directeur général, monsieur Michel Morneau.

ADOPTÉ

#### b) Pouvoirs dévolus

CONSIDÉRANT la résolution numéro 18-02-38;

EN CONSÉQUENCE,

18-02-39

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'octroyer à madame l'inspectrice Julie Rivard les pouvoirs légaux suivants :

- Fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et des certificats relatifs aux règlements d'urbanisme;
- Fonctionnaire responsable de l'application des règlements de contrôle intérimaire de la MRC de Beauharnois-Salaberry;
- Inspecteur régional des cours d'eau municipaux;
- Fonctionnaire responsable de l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;
- Fonctionnaire responsable de l'application du Règlement sur le captage des eaux souterraines;
- Conciliateur-arbitre désigné pour le règlement des mécontentes visées par l'article 36 de la LCM (clôtures et fossés de ligne et découverts);
- Personne responsable de la répression des mauvaises herbes;
- Fonctionnaire responsable de l'application des RMH;
- Responsable des règlements suivants :
  - Règlement portant sur la gestion des matières résiduelles;
  - Règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égout;
  - Règlement sur les branchements à l'égout
  - Règlement sur la construction des entrées privées;
  - Règlement sur le colportage;
  - Règlement sur les systèmes d'alarme;
  - Règlement sur l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal.

ADOPTÉ

c) Entente municipale

- CONSIDÉRANT la résolution numéro 18-02-38;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier désire offrir un poste à temps plein à l'inspectrice municipale;
- CONSIDÉRANT les démarches du directeur général Michel Morneau afin de trouver une autre municipalité partenaire en inspection municipale;

EN CONSÉQUENCE,

18-02-40

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général à signer une ou des ententes avec une ou des municipalités de la Montérégie offrant les services de l'inspectrice municipale à temps partagé.

ADOPTÉ

**10.2**

### **Remplacement administratif**

CONSIDÉRANT le besoin de remplacement au service administratif pour les vacances et les périodes plus achalandées;

EN CONSÉQUENCE,

18-02-41

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général à engager Joannie Archambault à titre de commis de bureau contractuel tel que défini à même la politique de rémunération et dans le cadre financier du budget 2018.

ADOPTÉ

### **APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **11. Adoption des dépenses – janvier 2018**

18-02-42

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la liste des comptes à payer pour la période du 16 janvier 2018 au 12 février 2018 inclusivement, totalisant un montant de 120 884,04 \$, est adoptée et peut être payée. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin. Elle sert également de registre des dépenses au sens du règlement numéro 267-09 déléguant au directeur général certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, et du règlement numéro 246-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTÉ

#### **12. Contrats des fournisseurs**

##### **12.1 Jean-Yves Thibault**

18-02-43

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau, à signer le contrat de service pour l'année 2018 de monsieur Jean-Yves Thibault, Ferme Jybault SENC, pour l'aide aux travaux de voirie.

ADOPTÉ

## **12.2 Entretien BLMD**

18-02-44

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau, à signer un ou des contrats de service pour l'année 2018 de BLMD pour l'entretien de la salle communautaire, de la caserne de pompier, du centre municipal et de la bibliothèque.

ADOPTÉ

## **13. Mesures de l'accumulation des boues dans les étangs aérés – 2018**

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions du chapitre Q-2, r. 34.1 sur le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, Loi sur la qualité de l'environnement, une municipalité doit minimalement mesurer ses boues aux 3 ans;

CONSIDÉRANT QUE cette obligation est incluse au manuel d'exploitation des étangs d'épuration conformément à son approbation par le Ministère de l'Environnement;

CONSIDÉRANT QUE cette obligation doit être faite annuellement jusqu'à la vidange des étangs;

EN CONSÉQUENCE,

18-02-45

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'octroyer un mandat à la firme Écho-Tech H<sup>2</sup>O inc. d'une valeur de 998,75 \$ plus les taxes et l'ensemble selon les conditions de l'offre de service du 18 janvier 2018.

ADOPTÉ

## **14. Achats et services**

### **14.1 Sel de voirie**

18-02-46

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau, à acquérir au plus 120 tonnes de sel de déglacage visant l'entretien des routes municipales.

Que cette autorisation respecte le cadre contractuel de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉ

**14.2 Service internet Vidéotron – centre municipal**

CONSIDÉRANT QUE la vitesse en amont est restreinte actuellement lorsque des formations se présentent par internet;

EN CONSÉQUENCE,

18-02-47

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau, à modifier le forfait internet afin d'acquérir un service à 30 mégabits par seconde chez le fournisseur Vidéotron selon les conditions contractuelles au montant de la promotion de 99,95 \$ par mois pour un contrat de 36 mois.

ADOPTÉ

**14.3 Fournitures de la salle communautaire**

Le point est reporté à une séance ultérieure.

**14.4 Paillis – jeux d'âge scolaire**

Le point est reporté à une séance ultérieure.

**14.5 Test des échelles – service incendie**

CONSIDÉRANT QU' il est de la responsabilité municipale d'effectuer la vérification des échelles du service de sécurité des incendies en vertu de son programme d'entretien;

EN CONSÉQUENCE,

18-02-48

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'engager le fournisseur Inspection d'échelles Denis Thibault selon l'offre du 3 février 2018 au montant de 274,50 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

**14.6 Test des pompes – service incendie**

CONSIDÉRANT QU' il est de la responsabilité municipale d'effectuer le test des pompes de son service de sécurité des incendies en vertu de son programme d'entretien;

EN CONSÉQUENCE,

18-02-49

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'engager le fournisseur Jacques Thibault dans le but d'effectuer les différents tests de pompes conformément aux détails de l'offre dans la proposition du 15 janvier 2018 au montant de 325 \$ plus les taxes applicables et en ajoutant les frais d'acquisition des pièces de remplacement si requis.

ADOPTÉ

**15. OMH – approbation du budget 2018**

CONSIDÉRANT QUE le budget annuel de l'Office Municipal d'Habitation doit être approuvé par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la part municipale inscrite à la correspondance du 8 décembre 2017 de la Société d'Habitation du Québec est de 6 108 \$.

EN CONSÉQUENCE,

18-02-50

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le budget de l'Office Municipal d'Habitation pour l'année 2018.

ADOPTÉ

**16. Remboursement 2017 pour les loisirs et les sports – hors municipalité – amendement à la liste**

18-02-51

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'amender la liste des remboursements 2017 pour les loisirs et les sports – hors municipalité afin d'y ajouter deux inscriptions, soit 52 inscriptions au total.

ADOPTÉ

## **INFORMATIONS AUX CITOYENS**

### **17. Pont de la montée de la Rivière-des-Fèves (9980) – suivi**

Monsieur le maire Réjean Beaulieu mentionne que les travaux se déroulent selon l'échéancier.

### **18. Correspondance au conseil**

La liste de la correspondance est déposée.

### **19. Rapport des élus**

Monsieur le conseiller Lucien Thibault fait rapport verbal des activités du mois de janvier en matière d'incendie et du comité des Loisirs.

### **20. Dépôt des rapports internes**

#### **20.1. Permis de construction – janvier 2018**

Le rapport des permis de construction est déposé pour cette période.

### **21. Marge de crédit – état de la situation**

Le directeur général monsieur Michel Morneau indique qu'en date du 31 janvier 2018, l'état du compte bancaire est de 245 000 \$ sur la marge de crédit. Les revenus projetés du mois de février sont de 23 000 \$, et les dépenses projetées sont de 119 500 \$. L'état du compte bancaire prévu pour la fin du mois de février est de 341 500 \$, sur marge de crédit.

### **22. Varia**

#### **22.1 Demande de subvention – Fonds culturel de la MRC de Beauharnois-Salaberry – activités d'animation de la bibliothèque**

CONSIDÉRANT QUE le budget de la bibliothèque comprend une somme vouée à la bonification des activités à la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de la bibliothécaire de bonifier l'offre en favorisant une diversification des activités;

CONSIDÉRANT QUE la demande comporte le volet de la bonification des activités d'animation de la Bibliothèque Armand-Miller.

EN CONSÉQUENCE,

18-02-52

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau, à déposer une demande au fonds de la culture de la MRC de Beauharnois-Salaberry au montant total de 933 \$ pour un budget global de 1 333 \$.

ADOPTÉ

**23. Deuxième période de questions du public**

Un citoyen demande qui sera responsable d'assurer la conformité au nouveau règlement exigeant un clapet antiretour et son entretien. Monsieur le maire indique que le propriétaire est responsable de respecter ce règlement, mais l'inspectrice peut vérifier les installations.

Un citoyen demande pourquoi la municipalité effectue une étude structurelle du pont sur le chemin de la Rivière-des-Fèves alors que nous nous doutons qu'il est à reconstruire. Monsieur le maire Réjean Beaulieu fait mention que la municipalité n'a pas de subvention de disponible en 2018 pour reconstruire cette infrastructure. Or, s'il est possible de prolonger sa durée de vie utile d'une ou deux années, le financement des travaux sera plus facile.

Un citoyen demande si la municipalité participe à l'entretien de l'église. Monsieur Réjean Beaulieu fait part que la municipalité ne contribue pas à l'entretien du bâtiment et du terrain de la Fabrique.

Un citoyen demande s'il est possible d'offrir des composteurs à des prix avantageux aux résidents. Monsieur Réjean Beaulieu indique que le Conseil municipal se penchera sur le sujet.

Un citoyen demande si le montant projeté de 341 500 \$ comprend les dépenses du mois de février dont il a été question à l'ordre du jour. Monsieur le directeur général Michel Morneau indique que oui, les dépenses du mois de février sont incluses dans ce montant.

**24. Levée de la séance**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 21 h 02.

---

Réjean Beaulieu, maire

---

Michel Morneau OMA, directeur général